

N/REF : 24/06/2024 11H13 C:264044 I:33807
V/REF : APPEL TEL
V/Appel du Lundi 24/06/2024 a 11H13

DONNARIEIX JEAN BAPTISTE

**440 ROUTE DU SAPPEY
38950 QUAI EN CHARTREUSE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 23 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 440 ROUTE DU SAPPEY - 38950 QUAI EN CHARTREUSE
CHEZ MONSIEUR DONNARIEIX JEAN BAPTISTE AU 06 26 82 22 13

MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE DE LA MICRO STATION

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 18/07/2024 A 8H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU LOGEMENT
POMPAGE DE LA MICRO STATION
ENLEVEMENT DE 3M3 DE DECHETS , DEPOTAGE EN CENTRE DE TRAITEMENT AGREE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Pomp.fosse sept/BAG 1h+Dépl.21 a 30km	1	420,00	420,00

TOTAL H.T.	420,00
T.V.A. a 10,00%	42,00
TOTAL T.T.C.En EURO	462,00

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN